

Image not found or type unknown



Indemnites maladie fonction hospitaliere

Par **lamouche76**, le **05/01/2014** à **09:31**

Bonjourrrrrje suis fonctionnaire hospitalier depuis 1993,j'ai pris une disponibilité du 01/01/2007 jusqu'au 31/12/2013,j'ai repris mon travail au 01/01/2014 rrrrSi je tombais malade durant ces trois premiers mois d'activité aurais je droit à des indemnités comme je n'ai eu aucun salaire durant les 6 dernières annéesrrrrmerci pour la réponse